



ÉLECTIONS 2011

FLASH INFO N°2

Montreuil, le 30 mars 2011

Les décisions de la CEN de mars 2011

Rappel du matériel déjà à disposition sur le site national en partie « réservée ».

En interne :

- Le « 8 pages » flash info élections n°1 du 17 février.
- Dossier confédéral en ligne le 19 mars 2011.
- Note de la Fédération du 11 janvier 2011.

Les textes :

- La Circulaire du 23 juillet 2010 relative aux élections professionnelles dans la Fonction publique d'Etat.
- Le Décret no 2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret no 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux CAP.
- Le Décret no 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques.
- Le Décret 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et réduction des mandats.
- Les documents de travail sur les cartographies (CAP et CTP).

SITE NATIONAL

N'hésitez pas à vous rendre dans la rubrique « élections 2011 »
(partie réservée aux syndiqués)



ELECTIONS 2011

Vous y retrouverez les textes de références et toutes les notes
syndicales relatives aux élections 2011 !

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 - 263 RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CEDEX
- dgfip@cgt.fr
- cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16
- Télécopie : 01.48.70.71.63

La CEN a adopté des principes à retenir pour la constitution des listes, des axes de campagne et des publications dans le cadre d'un premier rétro-planning.

Les décisions de la C.E.N. du mois de mars 2011

- »» Rentrer d'arrache-pied dans cette campagne.
- »» Devenir clairement moteur et animateur de cette campagne pour les sections.
- »» Obtenir partout des listes CGT.

Pour les axes de campagne, la concomitance des deux dates d'élection, est une opportunité pour que sans incompréhension soit portée la cohérence entre missions et droits et garanties des personnels.

Les principes retenus dans le cadre de la constitution des listes

- ❶ Des listes CGT partout en CT et en CAP dans toutes les catégories et dans tous les grades avec la recherche en premier lieu de syndiqués.
- ❷ Des listes constituées, partout où cela est possible de candidats éligibles issus des 2 filières en s'efforçant d'associer expérience et renouvellement :
 - Expérience indispensable en CAP dans le cadre de la période dite de « convergence » qui implique la connaissance du fonctionnement et des règles de chaque filière avant la fusion. Il convient donc de prévoir la présence d'anciens élus des deux filières.
 - Si le renouvellement est nécessaire, il doit rester « mesuré » compte tenu de ce qui a été dit précédemment.
- ❸ Des listes qui prennent en compte les différents périmètres, géographiques, de missions avec une attention toute particulière pour les listes DISI (nouveau).
- ❹ Pour les CT qui détermineront la représentativité des syndicats, privilégier les militants aguerris (secrétaires, secrétaires adjoints, membres de CE...) avec la même exigence de recherche de camarades issus des deux filières.
- ❺ Pas de listes communes. Pour le cas où d'autres OS feraient des propositions à telle ou telle section, la CEN et le BN devront en être informés avant toute décision locale, pour avis.
- ❻ Enfin, pour les listes nationales, la CEN pourra prendre en compte l'avis des sections sans que ce dernier soit bloquant.

La composition des listes, en évitant si possible le cumul des mandats, et sans préjuger des résultats électoraux préfigure en grande partie des équipes syndicales de travail. La répartition entre les postes titulaires et suppléants ne doit pas avoir un sens particulier, parce que **tous** pourront siéger dans les différentes instances.

Premier rétro-planning syndical

Est envisagé un premier rétro-planning au vu des informations actuelles (administration, fédé, UGFF, confédé) pour anticiper les échéances. L'administration transmettra elle-même un retro planning le 25 mars. Toutes les informations portées dans le cadre de ce GT élections feront l'objet d'un nouveau flash info.

Fin mars 2011: transmission par la DG d'une première liste aux sections reprenant les effectifs au niveau de leur département et transmission par la DG aux syndicats nationaux d'une liste reprenant toutes les informations transmises dans les départements (ces premières listes non-stabilisées feront l'objet de mise à jour régulières).

Dès cette date, il est donc nécessaire d'avoir un large débat sur la composition des listes en intégrant les principes adoptés par la CEN. Les bulletins de candidature seront transmis dès leur réception et lors d'une prochaine publication. Il est nécessaire de les faire signer dès l'accord des candidats sans préjuger des listes définitives.

Date à ne pas manquer : fin juin 2011

Les listes locales et nationales devront être achevées (c'est l'objectif que nous devons nous fixer) tant au niveau local que national pour les CAP et localement pour les CT, sauf évidemment correction de dernière minute. Il est donc utile de vérifier l'évolution des listes composant les différents corps électoraux à ces deux niveaux et d'être attentif au nombre de candidats à proposer (voir flash élections n°1). Ces listes intégreront au fur et à mesure les différentes modifications (mutations, promotions, etc.).

Avant le 8 septembre : C'est la date réglementaire de limite du dépôt des listes de candidatures.

A partir du dépôt des listes, le syndicat national travaillera à la mise en ligne régulière de vidéos avec interventions des anciens élus et des candidats.

Vote le 20 octobre : élections.
ATTENTION à l'abstention. Il n'y a qu'un tour.



Présentation de la campagne

Tout d'abord, le syndicat veillera à organiser la campagne et notamment la production de matériel en coopération et en cohérence avec le travail et les publications de la fédé, l'UGFF et la confédération.

On peut envisager :

Première phase de la campagne

• début avril

Une affiche de lancement de campagne électorale DGFIP sur le thème des élections professionnelles du 20 octobre 2011.

“SALAIRE, EMPLOI, STATUT, MISSIONS,
CONDITIONS DE TRAVAIL”

«Des listes CGT partout... Au cœur des luttes» pourrait être un slogan de campagne sous réserve des choix faits par la fédé et l'UGFF.

• mi avril

Un « 4 pages » adressé aux électeurs.

Contenu : grands axes revendicatifs en lien avec les nouveaux enjeux des accords de Bercy.

Deuxième phase

• en juin 2011

Une série de 6 affiches thématiques.

Un thème par affiche : salaire, emploi, statut, missions, retraite, conditions de vie au travail. A chaque affiche, un tract correspondant.

Un tract généraliste : pourquoi voter CGT?

Troisième phase :

C'est la « campagne officielle », elle ne va durer en réalité qu'un mois et demi !

• début septembre 2011 :

Une affiche vote CGT.

Une série de six tracts catégoriels (A+, A, B, Géomètre, C, berkanians).

Des expressions en direction des berkanians

Des expressions en direction des autres non titulaires pour les CT.

• Mi septembre 2011

Une plaquette de présentation de tous les candidats nationaux (modèle ex SNADGI) ainsi qu'un numéro spécial du journal sur les règles de gestion.

Tout au long de la campagne, le site et le journal seront mis à contribution, nécessitant un travail de réflexion autour de ces deux modes de communication.

En interne, et à destination des militants locaux :

Le syndicat :

- ▶ adressera des fiches spécifiques et techniques sur les CT et les CAP ainsi que sur les CCP berkanians dès avril 2011 avec un rappel de l'ensemble des phases du calendrier, organisation du scrutin et modalités de vote.
- ▶ mettra en place sur le site un espace d'aide à la réalisation des professions de foi locales avec mutualisation des professions de foi locales reçues à Montreuil. Toutes les publications seront mises également sous format Word afin de permettre aux sections de les adapter localement.



- ▶ Concernant la formation des élus qui ne pourra se faire qu'à l'issue des élections, il est envisagé de travailler à la conception d'un module à partir du prochain débat de la CEN de Mai sur le rôle et les prérogatives de l'élu. Trois points seront soumis à ce titre à l'ordre du jour :
- ▶ l'organisation et le mode de fonctionnement des CT et des CAP et des CCP.
- ▶ la place et le rôle des élus au sein de notre organisation ;
- ▶ la définition des garanties à obtenir de l'administration pour l'agent candidat dans le cadre de son mandat (carrière, rémunération indemnitaire...).

